



DOSSIER : MODE DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

ENQUÊTE :
STATIONS DE LAVAGE



PUNAISES DE LIT : LE RETOUR ?

Nous avons abordé le sujet il y a déjà deux ans pour Clermont-Ferrand. La punaise de lit (*Cimex lectularius*) est redevenue **une préoccupation des Français**. Courante jusqu'aux années 1950, elle avait quasiment disparu, avant de ressurgir au tournant du millénaire du fait de l'essor du tourisme et du commerce international, mais aussi de l'interdiction des insecticides les plus puissants (**DDT¹**), aux effets délétères sur l'environnement et la santé, qui ont été remplacé par des molécules moins puissantes. Résultat : 7% des Français auraient été touchés par les punaises de lit entre 2016 et 2020, selon une étude de l'Ipsos.

Or, ces insectes sont particulièrement discrets. Mesurant seulement quelques millimètres, la punaise de lit **déteste la lumière et attaque de nuit**. Lors du premier mois de contamination, on détecte difficilement sa présence, souvent sur les **matelas**, mais l'intrus finit par ruiner le sommeil de ses victimes, causant stress, insomnies, désarroi. Capable de résister à la privation de nourriture (jusqu'à deux ans), il paraît increvable et prolifère vite (une femelle pond de 5 à 15 œufs par jour) : une infestation décelée trop tard, et il faut des mois de combat, avec de gros frais, pour s'en débarrasser. Avant d'appeler une entreprise, les personnes touchées essayent généralement de se débarrasser elles-mêmes des punaises avec des produits du commerce. En 2020, nous en avons testé une quinzaine, de divers types : **pièges et répulsifs ; fumigateurs ; sprays et aérosols**. Plusieurs se sont révélés complètement inefficaces.

D'où la tentation de se tourner vers des produits plus puissants, ce qui n'est pas sans danger. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (**Anses**) alerte sur le nombre d'intoxications causées par les produits chimiques utilisés pour lutter contre ces parasites. Elles ont augmenté à partir de 2010, avec une forte accélération après 2016 (avant une baisse en 2020 et 2021

due à la diminution des déplacements). 1056 personnes ont été exposées à ces produits, dont les trois quarts ont présenté des symptômes : gêne respiratoire, toux, douleur ou irritation oropharyngée, démangeaisons, maux de tête, vertiges... Douze intoxications graves ont été rapportées, dont cinq concernaient des enfants. L'un d'eux est décédé.

Dans sa note, l'agence signale que les produits auxquels ont été exposées les personnes qui ont contacté un Centre antipoison étaient majoritairement des insecticides de la famille des pyrèthres ou des pyrèthrinoïdes (53,5 %). Une utilisation massive (manifestement supérieure aux recommandations d'utilisation) ou répétée était rapportée dans 10,8 % des cas ; et l'utilisation de substances interdites pour cet usage a été notée dans 4,2 % des cas. Il s'agissait de substances importées de l'étranger, achetées sur internet ou « à la sauvette ».

La moitié des expositions sont survenues au moment de l'application du produit et 39 % au moment du retour dans les locaux traités (dans 10% des cas, le type d'exposition est indéterminé).

Pour éviter les dangers, l'Anses recommande de limiter l'application de produits chimiques par vous-mêmes et de privilégier la venue de professionnels. Dans ce cas, respectez le délai de rentrée dans le logement. L'agence déconseille formellement l'achat de produits interdits en France, qui entraînent plus souvent des intoxications graves que les produits autorisés (9,1% des intoxications dues à des produits interdits étaient graves ou mortelles ; contre 0,8% pour les intoxications dues à des produits autorisés).

PRIVILÉGIEZ LES MOYENS MÉCANIQUES

Et avant même d'utiliser ces substances, si l'infestation n'a pas encore pris des proportions cataclysmiques, vous pouvez utiliser des **moyens mécaniques**, à répéter tous les jours, pour vous débarrasser de ces parasites. Cela inclut **le lavage en machine à plus de 60 °C des textiles** (qui devront être conser-

vés dans des sacs en plastique scellés jusqu'à la disparition totale des punaises), **le nettoyage à la vapeur à haute température des recoins et des tissus d'ameublement et le passage de l'aspirateur** (pensez ensuite à le désinfecter !) des pièces touchées, voire la suppression du mobilier infesté.

Vous trouverez, sur notre site (<https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr>), des conseils complémentaires utiles si toutefois ce problème survenait. Nous vous conseillons d'intervenir dès les premiers signes d'infestation et de « jouer collectif » car ces petites bêtes utilisent toutes les pièces d'un immeuble pour se dissimuler. Pensez à mettre vos valises en quarantaine quand vous rentrez de voyage !

Daniel BIDEAU

Arverne Consommation



MAGAZINE D'INFORMATION ET DE CONSEIL DE
L'U.F.C. QUE CHOISIR 63
UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS
QUE CHOISIR DU PUY-DE-DÔME
Association loi de 1901
contact@clermontferrand.ufcquechoisir.fr
<https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr>

Directeur de publication et
Responsable de publication : **Daniel BIDEAU**
Rédacteurs : **Gérard QUENOT, Daniel BIDEAU, René BOYER, Didier FABRE**
Conception : **Imprimerie Decombat**
Illustrations : **AdobeStock, Proxima Studio**
Imprimerie : **DECOMBAT Cébazat**
Tirage : **1 500 exemplaires**
Dépôt légal : **6^e bimestre 2023**
N° ISSN 03395291
N° de commission paritaire : **0918G83612**
6 numéros par an
Toute reproduction, même partielle, de ce magazine est strictement soumise à l'autorisation préalable de l'U.F.C. QUE CHOISIR 63.



Papier recyclé

POUR ÊTRE MIEUX INFORMÉ U.F.C. QUE CHOISIR 63

U.F.C. QUE CHOISIR
CLERMONT-FD
21 RUE JEAN RICHEPIN
63000 Clermont-Fd
TÉL. : 04.73.98.67.90

U.F.C. QUE CHOISIR
ISSOIRE-AMBERT
20 Rue du Palais
63500 ISSOIRE
TÉL. : 04.73.55.06.76



Permanence téléphonique :
tous les jours de 9h-12h et de 13h30- 17h30
Accueil du lundi au vendredi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Sur rendez-vous pour les adhérents et non adhérents

Permanence téléphonique :
du lundi, mardi, jeudi de 9h-12h et 13h30-17h30. vendredi de 9h-12h et de 13h30-16h30
Accueil les mêmes jours sur R.V.
Brassac les mines premier vendredi du mois Maison France Service : de 9h à 11h
Ambert Mairie Annexe : premier jeudi du mois de 9h à 11h

¹ dichlorodiphényltrichloroéthane

S O M M A I R E	DOSSIER	
	Accueil des jeunes enfants	3
	ENQUÊTE	
	Stations de lavage auto	6
	JUSTICE	
	Justice et megabassines	8
	ENVIRONNEMENT	
	La consigne pour le recyclage	
	Tombe à l'eau	9
	ACTION	
Nos ruisseaux sont à sec	10	
Bulletin d'adhésion	10	

L'UFC Que Choisir à la foire	11
Forum des associations	11
Portes ouvertes	11
DOSSIER	
Vélo électrique en automne	12
BON À SAVOIR	
Pompes à Chaleur	14
INFORMATIONS	
Dons	15
Radios	15
Spécial construction	16
QUELPRODUIT : notre appli gratuite	16

ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Alors que les conditions d'accueil des enfants dans les crèches ont récemment fait l'actualité et légitimement scandalisé l'opinion publique, et que la Ministre des Solidarités Aurore Bergé a annoncé prévoir de raccourcir le congé parental afin de le rendre plus « incitatif » au retour à l'emploi, ce qui devrait augmenter la demande de modes de garde formels, l'UFC-Que Choisir dévoile aujourd'hui une étude alertant sur les inégalités territoriales et économiques de l'accès à un mode de garde des enfants de moins de 3 ans, occasionnant des impacts financiers majeurs pour les parents⁽¹⁾. L'association somme les pouvoirs publics de créer d'urgence un droit opposable à un mode de garde de qualité et abordable, comme promis depuis plus de quinze ans.

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL EXCLUT 4 ENFANTS SUR 10

Dans le Puy de Dôme, **62,4 %** des enfants de moins de 3 ans sont couverts par un mode de garde formel (assistants maternels, crèches, ou encore salariés à domicile), ce qui classe notre département à la **47^{ème}** place en France métropolitaine (moyenne nationale de 58,8 %)². Cela signifie que dans notre département **4 jeunes enfants sur 10** n'auraient pas pu être accueillis par un mode formel si leurs parents l'avaient souhaité³.

En se focalisant sur les deux principaux modes de garde, on constate que dans notre département les **assistants maternels** constituent le mode d'accueil majoritaire avec **42,7 places pour 100 enfants**, devant les crèches, avec **16,4 places pour 100 enfants** (contre 41,3 pour les assistants maternels et 20,8 pour les crèches au niveau national).

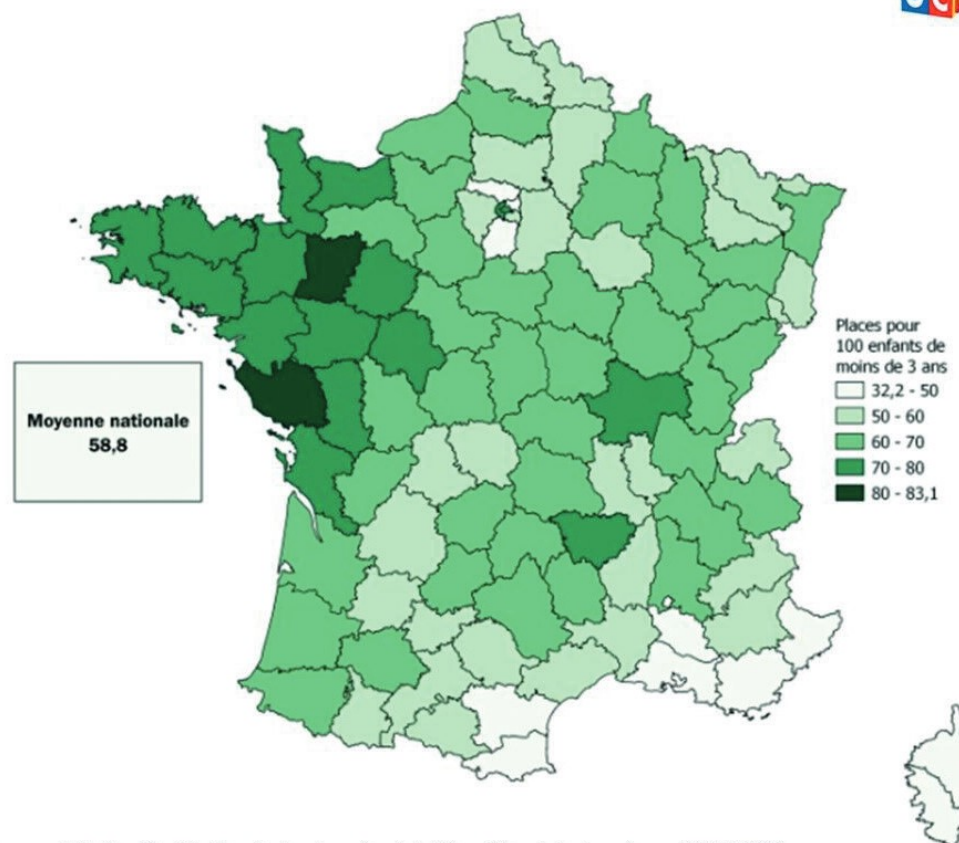
DES ÉCARTS ABYSSAUX ENTRE LES DÉPARTEMENTS

Le taux global de couverture masque des disparités départementales criantes : il varie d'un rapport de 1 à plus de 3. Ainsi, on dénombre 32 places pour 100 enfants de moins de 3 ans habitant en Seine-Saint-Denis, contre 83 en Mayenne. Au global, on constate des taux de couverture relativement élevés dans l'ouest de la France, et relativement faibles dans le sud.

Le département du Puy de Dôme se repose majoritairement sur les assistants maternels pour l'accueil formel des jeunes enfants ce qui pose un réel problème, puisque **les agréments d'assistants maternels y sont en chute libre : moins 688 postes entre 2016 et 2020**.



Capacité d'accueil d'enfants de moins de 3 ans par un mode de garde formel

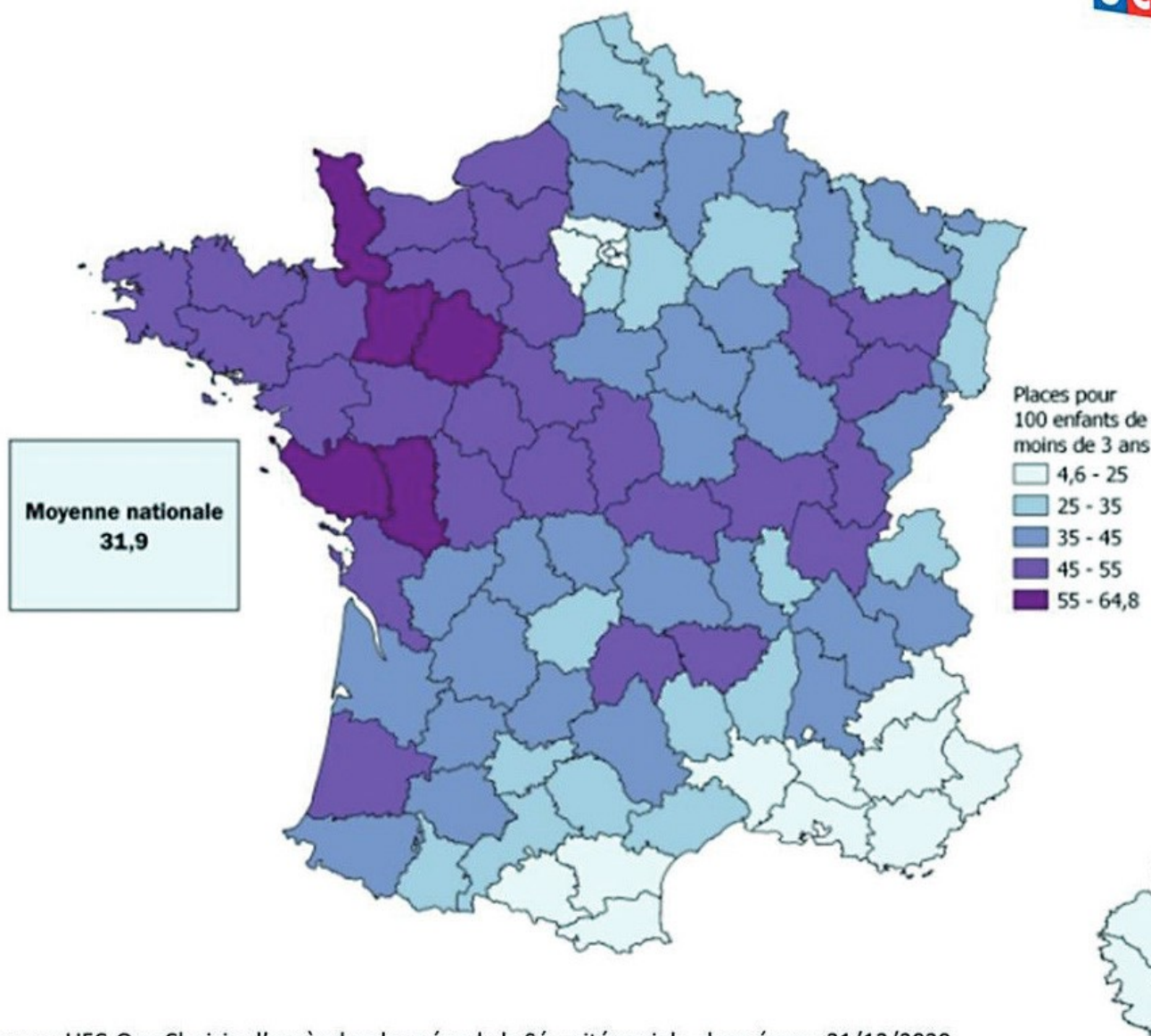


Source : UFC-Que Choisir, d'après des données de la Sécurité sociale, données au 31/12/2020

L'analyse permet de souligner le fait que les inégalités départementales concernent également la nature de l'offre d'accueil. Dans le Puy de Dôme, **62,4 %** des enfants de moins de 3 ans sont concernés.

maternels pour 100 enfants, tandis que la Lozère voisine est moins dotée que la moyenne, avec 30,6 % des moins de 3 ans couverts. **Dans le Puy de Dôme, les assistants maternels constituent la majorité des modes de garde avec 42,7 places pour 100 enfants.**

Capacité d'accueil d'enfants de moins de 3 ans auprès d'assistants maternels

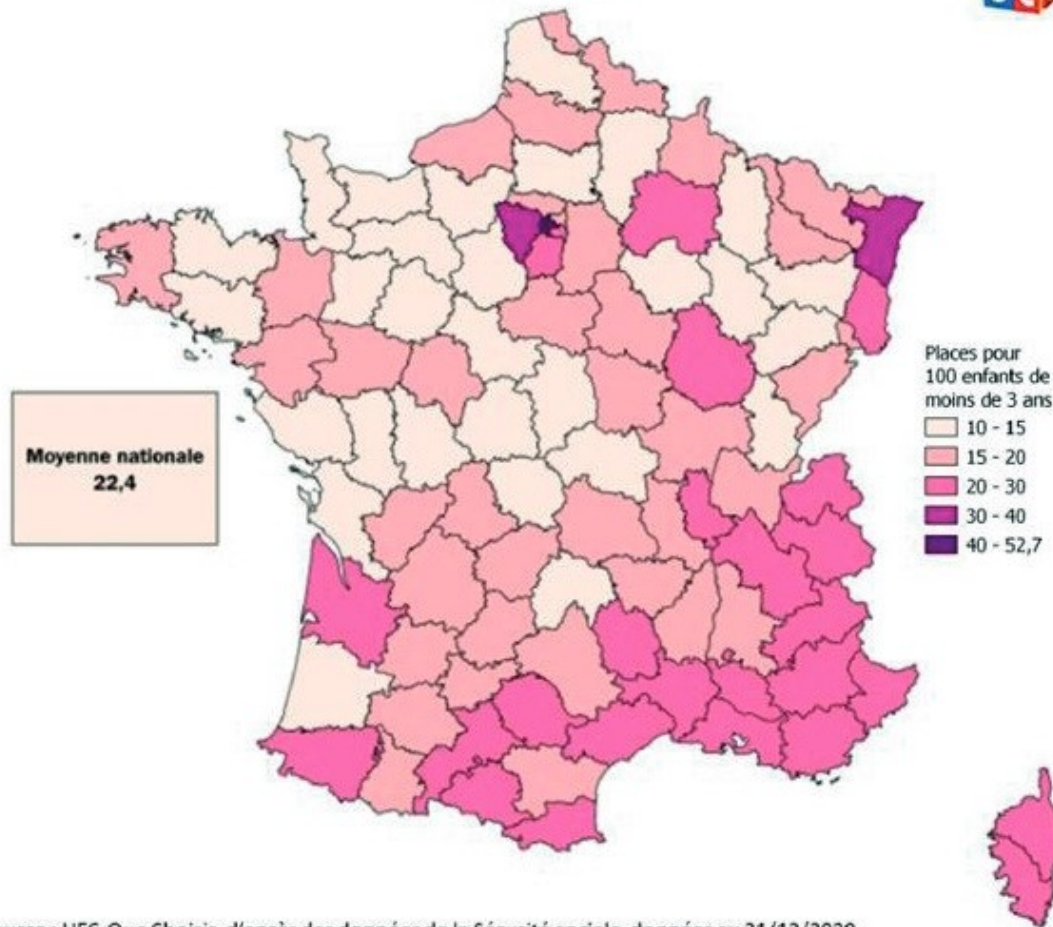


Source : UFC-Que Choisir, d'après des données de la Sécurité sociale, données au 31/12/2020

Les assistants maternels sont le mode de garde le plus fréquent en espace rural et dans les zones peu denses en population. Le nombre de places auprès d'assistants maternels est donc extrêmement variable selon le territoire : de 4,6 pour 100 enfants à Paris, à 64,8 en Mayenne. Si certaines disparités peuvent avoir une cause logique, le taux de couverture peut toutefois différer de manière spectaculaire entre deux départements limitrophes et de densité comparable : ainsi, **le Cantal fait partie des départements les mieux couverts, avec 51,7 places auprès d'assistants**

En crèche, le taux varie quant à lui de 10 places pour 100 enfants (Sarthe) à 52,7 (Paris). De manière logique, celui-ci est très corrélé avec la densité de population des territoires. Toutefois, là aussi, les disparités territoriales peuvent être abyssales, y compris entre départements très proches géographiquement et similaires en termes de densité : il y a près de trois fois moins de places pour 100 enfants en Seine-Saint-Denis qu'à Paris. **Dans le Puy de Dôme, le taux est de 16,4 places pour 100 enfants.**

Capacité d'accueil d'enfants de moins de 3 ans
en crèches



Source : UFC-Que Choisir, d'après des données de la Sécurité sociale, données au 31/12/2020

DES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES MAJEURES SUR LES FAMILLES

L'état de l'offre d'accueil a de déplorables conséquences économiques pour les ménages. D'une part, l'absence de solutions pour faire garder leurs enfants a un impact direct sur l'emploi ou l'employabilité des parents (souvent les mères), les privant ainsi de ressources salariales. D'autre part, le type d'offre disponible joue sur le pouvoir d'achat, puisque les restes à charge (sommés effectivement payés après toutes les aides, dont notre étude relève la complexité et le manque de lisibilité) sont en moyenne systématiquement supérieurs en ayant recours à un assistant maternel qu'à une crèche, à plus forte raison pour les ménages les plus modestes¹. Dès lors, les familles résidant dans les départements disposant du plus faible nombre de places disponibles en crèches sont les plus pénalisées financièrement.

DES DISCOURS NON SUIVIS D'EFFETS

Depuis 2007, la création d'un droit opposable à un mode de garde pour les jeunes enfants et d'un service public de la petite enfance ont continuellement été promis par les présidents

de la République successifs.

Pourtant, depuis quinze ans, aucune réforme d'ampleur n'a été entreprise quant à la qualité de l'accueil. Ainsi, **en avril 2022, faute d'attractivité des métiers de la petite enfance, une crèche sur deux se déclarait en pénurie de personnel (7,6 % des postes étaient vacants).**

Au vu de l'urgence, l'UFC-Que Choisir, attachée à la liberté de choix des parents et au bien-être des enfants, exhorte le Gouvernement à :

- Créer un droit opposable à un mode de garde pour les jeunes enfants, qui soit abordable pour tous, et de qualité. Pour que ce droit soit effectif, il est en particulier impératif de mettre en place un pilotage des besoins sur la base de projections démographiques, tant des naissances que des départs en retraite des professionnels du secteur ;
- Instaurer un pilotage par l'État de l'ouverture de crèches publiques et maisons d'assistants maternels dans les zones les plus déficitaires ;
- Simplifier les aides aux ménages ;
- Systématiser la mise en place de guichets uniques pour trouver un mode de garde.

¹ Les sources des données sont principalement la CAF, la DREES, l'Insee et d'autres sources officielles. Voir l'étude pour consulter la liste précise des références.

² Source : Sécurité sociale

³ Au niveau national pour 34 % des parents qui gardent leurs enfants, il s'agit d'une solution par défaut.

⁴ À titre d'illustration, un ménage gagnant 3 SMIC aura en moyenne un reste à charge mensuel de 282 euros si son enfant est gardé en crèche, contre 342 euros s'il l'est par un assistant maternel. Pour les ménages vivant avec 1 SMIC, le reste à charge est en moyenne de 56 euros par mois si l'enfant est gardé en crèche, contre 178 euros s'il l'est par un assistant maternel, soit plus du triple.

STATIONS DE LAVAGE AUTO

En relation avec les arrêtés préfectoraux (AP) du Puy de Dôme réglementant la consommation de l'eau lors de sécheresse, par des restrictions ou des interdictions, l'UFC QC 63 a souhaité enquêter sur plusieurs stations de lavage du département pour vérifier l'affichage de cet AP et son respect.

Cette enquête, qui n'est pas exhaustive, porte sur **44 stations de lavage**, **38 n'affichent pas l'arrêté préfectoral** et **21 ne respectent pas l'interdiction d'utiliser les portiques à rouleaux**. Ces résultats seront transmis à l'administration préfectorale à qui il appartient de faire respecter la réglementation sur tout le territoire.

« Il faut signaler qu'un gérant de station a menacé notre enquêteur, ce qui est inacceptable ».

Un de nos enquêteur nous a envoyé le commentaire suivant sur la station Pause lavage auto de la commune des Martres

Lavage auto & écologie

Haute Pression



50 L

Rouleaux



170 L

À Domicile



300 L

de Veyre, alimentée en eau potable qui est actuellement (14 octobre) en alerte renforcée : **« Ayant joint par téléphone la maintenance, il m'a été répondu que les rouleaux devaient être en service, que c'est aux clients de ne pas les utiliser et que cela ne le regardait pas ».** Belle conscience professionnelle ! »

NOTRE ENQUÊTE :

COMMUNE	ADRESSE	ENSEIGNE	DATE	Affichage AP	LANCES HP	EN FONCTION	ROULEAUX	EN FONCTION	OBSERVATIONS
AP 25 Août 2023									
AMBERT	Rte du Puy	STATION DU LIVRADOIS	04/09/2023	NON	OUI	NON	OUI	NON	
AUBIERE	av du Roussillon	TOTAL CAR WASH	24/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	NON	
AUBIERE	av du roussillon	AUCHAN	24/09/2023	NON	NON		NON	NON	Portique HP
BEAUMONT	30, rue du Mas	PAUSE LAVAGE	22/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
BEAUMONT	rue du Mas	PAUSE LAVAGE	24/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	sur rouleaux, affiche « réservé véhicules sanitaires »
BLANZAT	Bd de Peyrat	GARAGE FORSSE	06/09/2023	NON	OUI	OUI	NON	NON	
BLANZAT	rte de Nohanent	INTERMARCHÉ	06/09/2023	NON	NON		OUI	NON	
BRASSAC	av du Château	HIPPO LAV	07/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
CEBAZAT	16 Bd Jean Moulin	PAUSE LAVAGE	06/09/2023	arrêté mairie	OUI	OUI	NON	NON	
CEBAZAT	RN9 Les Fourches	RENAULT	24/09/2023	NON	OUI	OUI	NON	NON	Portique HP
CLERMONT-FD	65, rue du Clos Notre Dame	INTERMARCHÉ	19/09/2023	NON	NON		OUI	OUI	
CLERMONT-FD	Av du Puy-de-dôme	ESSO	20/09/2023	OUI	NON		OUI	NON	
CLERMONT-FD	Av du Puy-de-dôme	TOTAL	20/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
CLERMONT-FD	Bd A Brugière	TOTAL	24/09/2023	NON	OUI	NON	NON	NON	affiche restriction eau
CLERMONT-FD	Rue Cugnot	GEANT CASINO	24/09/2023	NON	OUI	NON	OUI	NON	affiche restriction eau
CLERMONT-FD	rue de la Parlette	IMO CAR WASH	24/09/2023	NON	OUI	NON	OUI	NON	
CLERMONT-FD	Bd G Flaubert	ESSO EXPRESS	24/09/2023	NON	NON	NON	OUI	NON	affiche restriction eau
COMBRONDE	Rte de Riom	AQUARAMA SYSTEM	11/09/2023	NON	OUI	OUI	NON	NON	
COMBRONDE	rte de St Eloy	INTERMARCHÉ	11 /09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
ENNEZAT	rte de Vichy	CITROEN	11/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	NON	
ENVAL	Centre Leclerc	WASH AUTO	11/09/2023	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
GERZAT	Allée de Fontchenille	CARREFOUR	13/09/2023	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	
GERZAT	Bd François Mitterand	CAR WASH	13/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	NON	
ISSOIRE	Rd Pt Pasteur	LANDERWASH	10/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
ISSOIRE	ZI LITTES	CARWASH	15/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
ISSOIRE	Rte de Perrier	INTERMARCHÉ	08/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	

ISSOIRE	av Jean Jaurès	JULMAN	06/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
ISSOIRE	Bd Pasteur	POWERJET	08/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
ISSOIRE	rte de St Germain	CAR WASH	09 /09/2023	NON	NON		OUI	OUI	
ISSOIRE	rue Jean Delorme	ISTOBAL	08/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
LES MARTRES DE VEYRE	Rue Bernard DOMECC	PAUSE LAVAGE	04/07/2023	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	
MENETROL	centre Carrefour	CAR WASH	04/09/2023	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
MURAT LE Q	rte du mont Dore	MOUSS AUTO	05/09/2023	NON	OUI	OUI	NON	NON	
MUROL	rue de Besse	AQUA BLOO	11/09/2023	NON	OUI	OUI	NON	NON	
RIOM	Rd Point Châtel	AUTO PROPRE	04/09/2023	NON	OUI	OUI	NON	NON	
RIOM	Rte de Paris	BR	04/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	affiche recyclage eau à vérifier
ROMAGNAT	1 rue F Forest	DOME LAVAGE	24/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
ST GERMAIN LEMBRON	Rte du Breuil	SUPER U	08/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
ST GERMAIN LEMBRON	rte d'Issoire	Carrosserie Franchi	08/09/2023	NON	OUI	OUI	NON	NON	
VIC LE COMTE	rte de >Longues	SUPER U	21/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	NON	
VIC LE COMTE	rue de la Taille	START LAVAGE	21/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
COURNON D'AUVERGNE	route du cendre	OSCAR LAVAGE	02/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
COURNON D'AUVERGNE	29 route du cendre	ASML LAVAGE	02/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
COURNON D'AUVERGNE	rue Maurice bellonte	CENTRE DE LAVAGE	02/09/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
COURNON D'AUVERGNE	route du cendre	OSCAR LAVAGE	04/10/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
COURNON D'AUVERGNE	29 route du cendre	ASML LAVAGE	04/10/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
COURNON D'AUVERGNE	rue Maurice bellonte	CENTRE DE LAVAGE	04/10/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
AP 13 Oct 2023									
LES MARTRES DE VEYRE	Rue Bernard DOMECC	PAUSE LAVAGE	14/10/2023	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	

CONSOMMER MOINS D'EAU



En moyenne, laver sa voiture en station au **jet haute pression** consomme 50 litres d'eau, alors qu'un lavage au rouleau consomme 170 litres. Pour un lavage à domicile, il faut compter 300 litres d'eau en moyenne, soit 6 fois plus qu'un lavage haute pression et presque 2 fois plus qu'un lavage aux rouleaux ! Selon les professionnels, nettoyer sa voiture dans une station de lavage auto permet donc de réaliser des économies d'eau importantes (source :CNPA).

TRAITEMENT OPTIMISÉ DES EAUX USÉES

Autre point crucial après la consommation d'eau : la pollution des sols. Lorsque vous **lavez votre voiture chez vous**, l'eau utilisée pour nettoyer le véhicule se disperse dans le sol et peut polluer les nappes phréatiques. En station de lavage, les eaux usées sont censées être traitées.

CENTRES VERTUEUX ?

Certains centres de lavage sont dotés d'un système de recyclage de l'eau. Cette option permet de réduire de manière significative la consommation d'eau dans les centres de lavage. Nous avons interrogé la Préfecture qui nous a informé qu'une seule station existait dans le Puy de Dôme (Thiers) et qui recyclerait ses eaux usées. Notre enquête a révélé une autre station de Riom prétends recycler son eau : nous en demandons la vérification. Il reste donc une marge d'amélioration significative pour éviter ce gaspillage d'eau.

NOTRE COMMENTAIRE

Sommes-nous obligés d'avoir une voiture impeccable, en période de sécheresse et de réduction des consommations, alors que plusieurs habitants n'ont pas d'eau au robinet ?

Est-il logique de laver sa voiture avec de l'eau potable ?

Ceux qui recyclent les eaux pluviales peuvent utiliser celles-ci pour laver leurs véhicules.

Les professionnels pourraient en faire autant et surtout se mettre à investir pour recycler l'eau afin de l'utiliser pour les lavages.

Nous remettons les résultats de notre enquête au préfet du Puy de Dôme pour que ses services remplissent pleinement leur rôle, s'ils en ont les moyens.

JUSTICE ET MEGABASSINES

Quinze retenues d'eau à usage agricole du Poitou-Charentes ont été annulées mardi 3 octobre par la justice en raison de leur surdimensionnement et de leur inadaptation au dérèglement climatique. Pour les associations requérantes, c'est une victoire contre un modèle agricole destructeur.



Dans un automne anormalement chaud et sec, c'est une décision de justice qui ne passe pas inaperçue. Le tribunal administratif de Poitiers a annulé mardi 3 octobre quinze projets de mégabassines, ces retenues d'eau à usage agricole, répartis entre plusieurs départements du Centre-Ouest (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne).

Neuf bassines autorisées dans les sous-bassins de l'Aume et de la Couture, deux petits affluents de la Charente, ainsi que six autres programmées dans le bassin du Clain, un affluent de la Loire, ont été retoquées par la justice administrative dans deux décisions distinctes mais aux arguments très proches : le surdimensionnement et l'inadaptation au dérèglement climatique.

Dans le premier cas, le juge considère que le projet « n'est pas associé à de réelles mesures d'économie d'eau » et « ne tient pas compte des effets prévisibles du changement climatique ». Concrètement, ces neuf bassines auraient prélevé 1,64 million de mètres cubes d'eau par an, s'ajoutant aux presque 5 millions de mètres cubes déjà pris par les retenues existantes. C'est beaucoup et, surtout, c'est trop pour permettre « la substitution » qui est pourtant leur raison d'être.

Car ces réserves ont été initialement imaginées pour capturer l'eau lorsqu'elle est abondante, en hiver, et la restituer lorsqu'elle manque, l'été. Mais si elles ne s'accompagnent pas de mesures d'économie d'eau et que la sécheresse maintient les nappes phréatiques à des niveaux très bas, les bassines deviennent des sources de prélèvement net et dégradent donc les réserves en eau.

SI ON CREUSAIT LES MEGABASSINES

C'est ce qu'il se passerait dans ce bassin si les neuf mégabassines contestées étaient construites. Or le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) demande à l'État de promouvoir « une gestion intégrée, économe et partagée de la ressource en eau répondant aux enjeux immédiats et futurs des territoires », explique le tribunal. Il ne pouvait donc pas autoriser la construction de ces réserves, car les projets d'aménagement « ne doivent pas conduire à la détérioration des masses d'eau ».

Pour Sébastien Le Briero, avocat des associations requérantes (Poitou-Charentes Nature, Ligue pour la protection des oiseaux et l'Association de protection et avenir du patrimoine

en pays d'Aigre et en Nord Charente), la prise en compte des effets prévisibles à venir du dérèglement climatique « est le point le plus novateur de ce jugement » car « les modèles scientifiques donnent aujourd'hui des hypothèses vraisemblables d'évolution du climat » : « Notre objectif est de faire évoluer la jurisprudence pour les intégrer aux études d'impact. »

LA DÉCISION

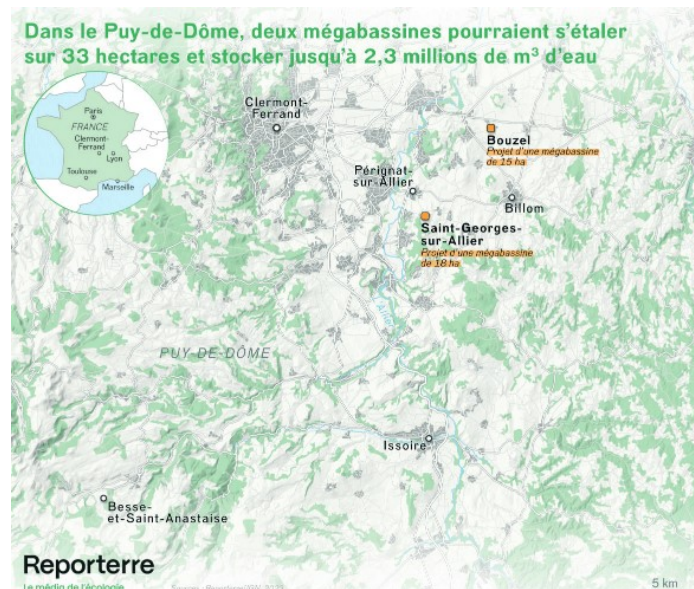
Dans sa décision, le juge met aussi en cause les « inexactitudes, omissions et insuffisances » de l'étude d'impact, réalisée par les agriculteurs irrigants. Au point de « nuire à l'information complète du public ». Une analyse partagée par l'avocat, spécialiste reconnu en droit de l'environnement, déjà à l'œuvre contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes au début des années 2000.

À ses yeux, le dossier des mégabassines de l'Aume-Couture était très mauvais, « mal fait, mal ficelé, l'un des pires qu'[il] ait vus en dix ans ». La justice l'a annulé d'un bloc, sans même proposer de modification ou d'ajustement.

Dans le second cas, dans la Vienne, la justice estime que la réalisation des six bassines demandées par des agriculteurs irrigants porterait les prélèvements hivernaux à 2,2 millions de mètres cubes, « soit un tiers de plus que le volume prélevable », dont 1,94 million pour les seuls prélèvements aux fins d'irrigation, qui « représenteraient ainsi 117 % du volume prélevable ».

Cela pose donc à la fois un problème de « surdimensionnement » et d'inadaptation au « contexte hydrogéologique local » ainsi qu'aux « effets prévisibles du changement climatique ».

ET DANS LE PUY DE DÔME ?



Sources : Médiapart, Reporterre

LA CONSIGNE POUR LE RECYCLAGE TOMBE A L'EAU

Fin septembre, lors des Assises des déchets qui se sont tenues à Nantes (44), Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, a annoncé l'abandon du projet de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.

Il a ainsi mis fin à une longue polémique, le gouvernement s'obstinant jusqu'alors à imposer la consigne des bouteilles en plastique en dépit de fortes oppositions des collectivités et des consommateurs. L'UFC QUE CHOISIR 63 a été la cheville ouvrière du positionnement de notre fédération. Ainsi, notre référent déchets, Gérard QUENOT a été auditionné par le Sénat (CATDD), le ministère de la transition écologique (CNET) et collaboré avec le Cercle National du Recyclage avec qui nous avons écrit un communiqué de presse commun.

La consigne prévue n'avait en effet rien à voir avec la vraie, celle des bouteilles en verre qu'on lave pour les réutiliser. Avec les bouteilles en plastique, c'était autre chose : on s'apprêtait à les consigner pour... les recycler ! Or ce recyclage existe déjà. Les ménages les mettent dans le sac de tri ou la poubelle jaune, les centres de tri les séparent des autres flux et en font des balles revendues aux recycleurs, en général à un bon prix, contrairement aux autres emballages en plastique. Elles participent ainsi au financement de la gestion des déchets ménagers, c'est autant de moins à dépenser pour les consommateurs, via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou les charges locatives. Perdre ce gisement augmenterait ce coût de 320 millions d'euros. En plus, passer à la consigne ne ferait que banaliser l'emploi du plastique jetable alors que la réduction de son usage devient une priorité. Les seuls gagnants de cette consigne étaient les industriels de l'eau en bouteilles et des sodas. Outre les 750 millions qu'elle leur aurait rapportés, selon les associations d'élus, elle aurait redoré l'image du plastique. On comprend le lobbying effréné auquel ils se sont livrés. En pure perte.

La mobilisation des fédérations de collectivités et des consommateurs ont réussi à faire reculer les lobbies. Il faut maintenant aller plus loin et faire interdire les plastiques non recyclables et réduire les emballages inutiles ou excessifs. Un chiffre vient nous rappeler l'urgence de la situation. Le taux de collecte du plastique a reculé à 60,3% en 2022 par rapport



à 2021 (61,1%) alors que la collecte a augmenté de 5400 tonnes. Une progression qui ne compense pas la hausse des ventes de bouteilles en plastique, ce qui éloigne la France de son objectif fixé à 77% en 2025.

Il faut que l'État, pour atteindre ses objectifs, réglemente et contrôle l'exécution de ses directives. Les metteurs sur le marché (Danone, Nestlé, Coca Cola...) ont une lourde responsabilité dans l'augmentation exponentielle des déchets et doivent modifier leurs pratiques.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'UFC QUE CHOISIR

Je salue cette décision tant ce projet emportait des effets néfastes pour les consommateurs sur les plans logistique et financier. En effet, l'amélioration du taux de collecte peut être obtenue par l'amélioration du tri sélectif, déjà à l'œuvre. La consigne pour recyclage n'aurait constitué qu'un doublement du système de collecte. Cette position, l'UFC-Que Choisir l'a martelée pendant des mois et je l'ai redit au Ministre lors d'une rencontre au cours de l'été.

Tout est une question de philosophie... Or, la priorité absolue est à la réduction de la production d'emballages, en particulier non recyclables, et à la production par les industriels d'emballages réemployables. C'est sur eux que la pression gouvernementale doit se porter.

Concernant le système de tri, les taux de collecte demeurent trop bas par rapport aux objectifs européens, malgré les très bonnes performances de certains territoires. Les collectivités ont un rôle prépondérant à jouer dans l'atteinte de ces objectifs, qui dépassent d'ailleurs largement les bouteilles plastiques. La volonté du Ministre de mettre en place un système de bonus-malus sur ces dernières est ainsi une bonne chose. Enfin, je veillerai à ce que la consigne pour recyclage reste définitivement au placard plutôt que remisee sur l'étagère.



Marie-Amandine STEVENIN

NOS RUISSEAUX SONT À SEC

« Danone, tu nous assèches », plus de 300 personnes ont défilé dans les rues de Riom ce samedi 30 septembre, répondant à l'appel de plusieurs associations dont Préservation de l'environnement des volcans d'Auvergne (PREVA) et l'UFC QUE CHOISIR. Les manifestants ont dénoncé les prélèvements « considérables » de la Société des Eaux de Volvic (SEV), filiale du groupe Danone, l'inaction et la complaisance de l'État.



Dans notre viseur, la disparition de sources et de cours d'eau. « À l'aval du bassin-versant de Volvic, les ruisseaux sont à sec », déplore Christian Amblard, directeur de recherche honoraire au CNRS. Pour illustrer la disparition de l'eau dans la commune, les manifestants ont déposé, au fil du cortège, des petits cercueils en bois avec le nom de

sources, accompagnés de couronnes funéraires.

En l'honneur des sources disparues

2,5 MILLIARDS DE LITRES D'EAU

Nous demandons le respect de la loi sur l'eau et les milieux

aquatiques, datant de 2006. « Les autorisations de prélèvements qui sont données à la SEV sont trop excessives », estime Adrien Balvet, secrétaire de PREVA. Ce sont 2,5 milliards de litres par an en moyenne qui sont prélevés par l'entreprise.

De son côté, Volvic annonce ponctionner moins que ce qu'elle aurait été autorisée par l'État. L'usine dit avoir économisé 380 millions de litres d'eau sur la période **2017 à 2020**. Cependant cette « économie » n'en est pas une car elle se fait dans la limite des autorisations préfectorales dont le volume annuel n'est jamais atteint.

Nous continuerons notre action tant que de nouvelles réglementations ne seront pas appliquées en vertu de la loi sur l'eau. La défense des habitants de la région de Volvic et, plus largement, de l'Auvergne, est à ce prix.

Sources : PREVA, UFC QUE CHOISIR, FR3 Auvergne Rhône Alpes



BULLETIN D'ADHÉSION et (ou) D'ABONNEMENT ANNUEL – ADHESION (+ DOSSIER)

NOM : Prénom : N° Adh. :

Adresse :

Code postal / Ville : Signature :

Adresse mail :@.....

N° Tél : Date :

Prélèvement Automatique Virement

Chèque Bulletin

L'UFC QC ne peut agir que pour ses adhérents.

- Adhésion seule à **34 €**
- Adhésion à **34 € + 16 € frais d'ouverture de dossier, soit 50 €**
- Adhésion 34 € + Abonnement à **Arverne Consommation** 9 € (6 n° par an) **soit au total 43 € (+ 16 € si frais d'ouverture de dossier = 59 €)**
- OFFRE SPÉCIALE - 1 an pour nouveaux adhérents : Adhésion 34 € + Abt à **Arverne Consommation** 9 € (6 n°) + 1^{er} Abt à **QUE CHOISIR** 23 € (1 an 11 n°) **soit au total 66 € (+ 16 € frais d'ouverture de dossier = 82 €)**
- Je verse un DON* de soutien en plus de la formule choisie €

* la réduction d'impôt est égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les Abonnements

Je m'abonne uniquement à **Arverne Consommation** (6 n°) :

- pour non-adhérents 12 €
- pour adhérents 9 €

Je m'abonne pour la 1^{ère} fois à la revue **QUE CHOISIR**

- 11 mensuels Que Choisir pour 23 € au lieu de 46 €
- 11 mensuels + 4 hors série Argent pour 33 € au lieu de 63 €
- 11 mensuels + 4 hors série Argent + 4 guides pratiques pour 46 € au lieu de 83 €

Je m'abonne pour la 1^{ère} fois à la revue **QUE CHOISIR SANTÉ**

- 11 mensuels Que Choisir Santé + 1 cahier Spécial pour 32 euros au lieu de 42 euros

Cochez « la » ou « les » formules choisies

Compléter et à nous retourner à UFC Que Choisir 21 Rue Jean Richepin 63000 CLERMONT-FERRAND

L'UFC QUE CHOISIR À LA FOIRE



Du 14 au 18 septembre, nous avons accueilli l'expression de plusieurs centaines de consommateurs sur la « consommation responsable » en relation avec les objectifs de l'UFC QUE CHOISIR dans son rapport d'orientation.



De nombreuses demandes ont aussi concerné l'énergie Photovoltaïque et nous avons mis en garde les consommateurs sur le fait que, dans les foires et salons, toute signature vous engage sans délais de rétractation. D'après les demandes qui nous parviennent ce conseil n'a pas été suivi par tous.



Le 9 septembre dernier vous nous avez rendu visite au jardin Lecoq pour le forum des associations de la ville de Clermont-Ferrand. Nos nombreux échanges ont permis, une fois de plus, de rapprocher nos bénévoles et un public qui a souvent découvert la présence de notre association dans la ville.

FORUM DES ASSOCIATIONS



PORTES OUVERTES

Le samedi 23 septembre, nous avons donné rendez-vous à nos adhérents et au public pour une journée portes ouvertes. Au cours de cet échange nous avons fait partager au public un ECO QUIZZ concernant la consommation durable au travers de questions concernant des écogestes simples de la vie quotidienne : robinet qui goutte, chasse d'eau qui fuit, dépense d'énergie d'appareils en veille...



VÉLO ÉLECTRIQUE EN AUTOMNE

Quand l'automne arrive et que l'hiver se profile, de nombreux cyclistes remettent leur vélo par crainte de la pluie et du froid. Avec les bons équipements et une certaine prudence, il est pourtant possible de continuer à profiter au quotidien de ce mode de déplacement doux. Nos conseils.

Les cyclistes sportifs qui parcourent de longues distances sur route ou sillonnent les chemins en VTT trouveront facilement des équipements très spécifiques (chaussures avec cales, cuissards rembourrés, sous-vêtements techniques, etc.). Ici, il s'agit plutôt de s'équiper pour affronter le froid et la pluie lorsqu'on se déplace à vélo au quotidien (« vélotaf »). Autrement dit, quand il s'agit d'arriver au travail bien sec tout en restant normalement vêtu. Avec l'explosion des ventes de **vélos électriques**, les marques, les types de produits et leurs déclinaisons, déjà nombreux, se sont multipliés. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, mais cherchons à guider les récents cyclistes vers les équipements essentiels afin d'éviter les dépenses inutiles.

LES INDISPENSABLES POUR LE FROID

GANTS

Garder les mains au chaud durant toute la saison froide exige non pas une, mais deux paires de gants. La première, une paire de gants « mi-saison », servira par temps frais, au début de l'automne et au retour du printemps ; la seconde, plus chaude, quand il fait vraiment froid. Optez de préférence pour des gants étanches et coupe-vent (*wind stopper*), pourquoi pas munis de renforts et d'un matériau antidérapant. Les plus frileux pourront ajouter une paire de sous-gants en soie à leur équipement. Les moufles sont réputées pour tenir plus chaud, mais elles limitent les mouvements et ne sont pas idéales à vélo.



Renforts, surface antidérapante sur la paume, utilisables avec un écran tactile et même tissu doux pour s'essuyer le nez... les gants hiver et mi-saison sont conçus pour les besoins spécifiques des cyclistes.

BONNET

Seul, un casque ne tient pas chaud. Il faudra revêtir un bonnet en dessous ; il devra toutefois être assez fin (et donc pas très chaud...) pour ne pas nuire à l'ajustement du casque.

Il existe des modèles dédiés au vélo, qui descendent sur les oreilles. Mais le mieux est sans doute de choisir un casque prévu pour accueillir des accessoires à clipser (doubleure, protection des oreilles).



Bonnet fin à revêtir ou accessoire (ici de marque Bern) à clipser sur le casque permettent de garder la tête au chaud !

TOUR DE COU

Écharpes et foulards gardent le cou au chaud ; un tour de cou en cachemire ou en laine est encore plus efficace, car il ne laisse aucun trou d'air.

CHAUSSETTES

Ne négligez pas vos pieds ! La laine tient bien plus chaud que le coton, pensez-y au moment d'acheter vos chaussettes. Et si vous êtes très sensible ou sujet au syndrome de Raynaud (trouble de la circulation sanguine au niveau des doigts et des orteils et parfois aussi du nez et des oreilles), vous trouverez facilement des chaufferettes dans les magasins de sport.

BATTERIE

L'afficheur, le moteur et la batterie de votre vélo électrique sont, le plus souvent, annoncés comme étanches (IP65) à la pluie. L'afficheur n'a pas besoin d'être revêtu d'une coque silicone comme on en voit chez certains accessoiristes (au mieux, elle le protégera des chocs légers). Le moteur n'a pas besoin d'être protégé (une housse pourrait même lui nuire en empêchant la ventilation et en capturant l'humidité). En revanche, la batterie craint le froid. Elle se décharge plus rapidement lorsque les températures sont très basses. Une housse néoprène soignera donc son autonomie. Au retour, attendez qu'elle soit remontée en température avant de la mettre à charger.



Pas besoin de protéger l'afficheur d'un vélo électrique. Mais une housse en néoprène préservera l'autonomie de la batterie quand il fait très froid.

LES INDISPENSABLES POUR LA PLUIE

VESTE

Une bonne veste étanche et respirante (Gore-Tex) est indispensable pour arriver sec. Vous pourrez la passer sur votre blouson habituel (pour adopter un look plus urbain quand la pluie cesse) ou bien sur une bonne doudoune par temps froid.

SURPANTALON DE PLUIE

Un pantalon étanche complétera très efficacement votre protection, si possible avec des couvre-chaussures intégrés. Rien de plus désagréable que de passer la journée les pieds mouillés ! Un modèle avec des ouvertures zippées en bas permet de passer le pantalon plus facilement, sans retirer ses chaussures. Il existe aussi des protections plus légères, pour les jours de pluie fine, qui ne couvrent par exemple que les cuisses (partie des jambes la plus exposée). Par temps glacial, un pantalon de pluie coupe aussi très efficacement le froid.



Un bon pantalon avec couvre-chaussure pour les pluies fortes, une protection plus légère pour la bruine.

CAPE

Certains préfèrent se protéger avec une cape de pluie. Dans ce cas, oubliez votre épaisse cape de randonnée, avec laquelle vous risquez une forte prise au vent. Optez pour un modèle spécial vélo, dont la coupe est adaptée pour protéger les jambes, dont la capuche est assez large pour accueillir le casque, et qui est doté d'élastiques pour passer les mains et les jambes et ainsi faire corps avec le cycliste.



Les capes de pluie pour vélo sont spécialement adaptées (casques, lanières élastiques).

PROTECTION DU SAC

Les sacoches installées sur votre porte-bagages sont souvent étanches, ou au moins déperlantes. Ce n'est pas forcément le cas de votre sac. Sachez qu'il existe de nombreux modèles de sacs à dos étanches, mais aussi des housses qui permettront

de garder vos affaires au sec dans votre sac habituel. À chercher au rayon randonnée !



Impossible de passer inaperçu avec cette housse de sac à dos imperméable et réfléchissante !

Le froid qui s'installe est synonyme de journées courtes, les trajets pour aller et revenir du travail se font donc souvent de nuit. Veillez à ce que vos équipements arborent des éléments

réfléchissants : ils augmentent significativement votre visibilité. À défaut, optez pour un gilet (obligatoire pour tout cycliste circulant hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante). Par ailleurs, si votre vélo n'intègre pas d'éclairages, pensez à en installer systématiquement : un blanc à l'avant, un rouge à l'arrière (là aussi, c'est obligatoire !). Une lumière supplémentaire sur votre casque permettra aux automobilistes de vous repérer encore plus facilement.

Rouler avec des lumières augmente significativement la visibilité du cycliste.

ADOPTEZ UNE CONDUITE PRUDENTE



Une conduite prudente est toujours indispensable à vélo. C'est encore plus vrai par temps pluvieux. La visibilité réduite, les piétons pressés moins attentifs et les bouchons génèrent une nervosité ambiante source de danger. Méfiez-vous des éléments glissants (comme les feuilles mortes, les bouches d'égout ou le marquage au sol) et des rainures (entre les dalles ou les pavés). Anticipez, encore plus que d'habitude, les obstacles ainsi que vos freinages ; et freinez par à-coups plutôt que de manière continue, afin d'évacuer la pluie des patins. Une fois au garage, un coup de chiffon sur les pièces humides retardera l'arrivée des couinements et de la rouille.

POMPES À CHALEUR QUESTIONS RÉPONSES

Vu le montant de l'investissement, l'achat d'une PAC mérite réflexion. À l'exception des zones littorales qui connaissent des hivers très doux, Que Choisir recommande de s'abstenir si l'habitation n'a pas fait au préalable l'objet de travaux d'isolation. « Lorsque le logement est mal isolé, la priorité est d'améliorer l'enveloppe », confirme Cédric Beaumont, directeur technique du Comité scientifique et technique des industries climatiques (Costic).



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Comment être sûr que l'installateur dimensionne bien la pompe à chaleur (PAC) ?

Si le professionnel ne s'informe que du nombre de mètres carrés à chauffer avant d'établir son devis, fuyez. Réalisée à domicile, l'étude thermique de dimensionnement doit évaluer les déperditions du logement. Exigez-la. Les entreprises ou les artisans qualifiés RGE PAC ont l'obligation de l'effectuer. « Une puissance adaptée aux besoins est la condition sine qua non pour faire baisser les consommations », assure Qualit'EnR, un organisme de qualification.

Quels risques en cas de surdimensionnement ?

La PAC multiplie les arrêts et les redémarrages, ce qui réduit sa durée de vie et son rendement. Elle a coûté en outre plus cher qu'un modèle à la puissance adaptée.

Quels risques en cas de sous-dimensionnement ?

Le logement n'est pas assez chauffé alors que l'équipement fonctionne en continu. Son rendement est mauvais et le compresseur s'use prématurément. De plus, l'appoint électrique étant très sollicité, il alourdit la facture d'électricité.

A-t-on besoin d'une PAC basse, moyenne ou haute température ?

Le choix dépend des émetteurs de chaleur en place. Dans un logement récent conforme à la réglementation thermique RT2012, l'installateur préconise une PAC basse température pour un plancher chauffant, parfois moyenne température pour des radiateurs. Dans l'habitat existant, c'est plus compliqué. « Jusqu'aux années 1980, on se basait sur le "qui

peut le plus peut le moins", les radiateurs étaient largement dimensionnés, explique David Bonnet, président d'honneur de l'Afpac, le syndicat professionnel du secteur. Le modèle moyenne température pouvait convenir. Par la suite, on a eu tendance à sous-dimensionner les radiateurs. Ils doivent fonctionner avec une eau à 60, voire à 65 °C. Dans ce cas, il faut une PAC haute température. »

Quelle est la différence de performance entre ces PAC ?

Moins la température des émetteurs est élevée, moins la PAC est poussée, meilleure est son efficacité énergétique. Les appareils basse ou moyenne température affichent de meilleures performances que les systèmes haute température.

Opter pour une PAC bibloc (split) ou monobloc ?

C'est juste une affaire de mise en œuvre. « Les industriels du monobloc se sont mis à jour, leurs PAC ont rattrapé les splits en matière d'efficacité énergétique, souligne David Bonnet. Les monoblocs conviennent particulièrement aux plombiers chauffagistes qui sont plus à l'aise avec les liaisons hydrauliques qu'avec les liaisons frigorifiques. »

Se fier au Cop ou à l'Étas ?

Le Coefficient de performance annuel (Cop) est calculé en laboratoire, dans des conditions éloignées de la vraie vie : il n'est pas représentatif de la réalité. À l'inverse, l'Étas, autre méthode de mesure du rendement des appareils, traduit l'efficacité saisonnière de la pompe air/eau durant toute la période hivernale. Plus il est élevé, plus le système est performant.

Quel est l'intérêt de la PAC inverter ?

Il s'agit de la technologie du compresseur. Au lieu de s'arrêter dès que la bonne température est atteinte pour redémarrer peu de temps après, la PAC inverter module sa puissance. Elle évite ainsi les cycles de marche-arrêt incessants, offre un meilleur rendement et une température plus stable.

PAC surpuissante ou avec un appoint électrique ?

La PAC bien dimensionnée n'est pas adaptée aux grands froids. « Seule la PAC inverter peut l'être sans perdre en efficacité, mais un modèle surpuissant coûte nettement plus cher », précise Cédric Beaumont, directeur technique du Costic. Opter pour une pompe à chaleur moins puissante avec un appoint électrique peut constituer un bon compromis économique.

Obtenir de l'eau chaude avec la PAC ?

Si la PAC produit l'eau chaude, il faut un ballon de grande capacité et plutôt un modèle haute température. On peut

obtenir de l'eau chaude autrement, avec un chauffe-eau solaire ou thermodynamique, voire un cumulus.

Où faut-il placer l'unité extérieure de la PAC ?

Surtout pas en limite de propriété. Les problèmes entre voisins se multiplient car elles font du bruit. C'est d'ailleurs devenu la première cause de doléances que reçoit l'Afpac. « *Le tribunal peut imposer la dépose pour trouble anormal de voisinage* », confirme Pierre Poubeau, expert judiciaire honoraire en acoustique.

Les factures d'électricité ont augmenté depuis l'installation de la PAC, pourquoi ?

La PAC fonctionne sur son appoint électrique : elle « produit » du chauffage exactement comme des convecteurs !

Trois raisons majeures peuvent expliquer ce dysfonctionnement. Soit elle est sous-dimensionnée pour le volume à chauffer, soit elle est mal réglée, soit encore le couplage hydraulique est raté, car il ne fait pas coïncider le débit d'eau de la PAC et celui du réseau de chauffage.

Comment éviter les arnaques et les prix excessifs ?

Première règle, n'achetez jamais dans une foire ou un salon et ne signez rien lors d'un démarchage à domicile. **Deuxième règle**, demandez un devis à trois entreprises locales qualifiées RGE PAC et faites-vous expliquer l'étude de dimensionnement. **Dernier point**, la mise en service et l'explication du fonctionnement doivent être prévues sur le devis

Source : quechoisir.org

UN DON À L'UFC QUE CHOISIR CLERMONT = UNE DÉDUCTION D'IMPÔTS



FAIRE UN DON À L'UFC QUE CHOISIR C'EST DEVENIR ACTEUR DE LA CONSOMMATION DURABLE

La signature UFC QUE CHOISIR c'est d'amener l'action dans la cité et milieu rural, Les dons vont permettre de financer le fonctionnement, la communication et ainsi nous permettre de **devenir acteur et décisionnaire des projets qui concernent l'avenir des consommateurs !** Les dons servent également à financer la structure associative,

le siège de l'association et son fonctionnement (téléphone, internet, salariés, etc...).

Après votre don à l'UFC QUE CHOISIR CLERMONT-FERRAND, vous recevrez, par courrier ou email un reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôts.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez déduire 66% du montant de votre don au titre de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable. En cas de dons supérieurs à ce taux, il est possible de reporter l'excédent sur l'année d'après et ceci, pendant 5 ans au maximum.

Autrement dit, un don de 100 € ne vous coûte que 34 €



L'émission « consommer sans se tromper » tous les lundis à 10 heures, rediffusée le mercredi à 16 heures et le vendredi à 14 heures.

Une émission spéciale « consommer sans se tromper » grand format est proposée le premier vendredi de chaque mois, à 10 heures.

Longueur d'ondes : 97 Mhz



Nous nous retrouvons sur les ondes de Radio Arverne avec la chronique « conso arverne » de Daniel Bideau, tous les mercredis à 8 heures 45.

Longueur d'ondes : 100.2 Mgz

Site web :

<https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/clermontferrand.ufcquechoisir.fr>

<https://www.instagram.com/ufcquechoisir63/?hl=fr>

INFORMATION

QUELPRODUIT : NOTRE APPLI GRATUITE

L'UFC QUE CHOISIR propose **une nouvelle application ou plutôt trois applications en une**. Son nom : **QuelProduit**. En effet, elle couvre à la fois **les articles alimentaires, les produits ménagers et cosmétiques**, et permet de faire ses courses au quotidien en toute connaissance de cause, en scannant ceux que l'on pense acheter avant de les mettre dans le caddie.

Finies, les questions comme les mauvaises surprises que l'on découvre en se penchant sur les ingrédients une fois à domicile ! Quel que soit son usage, chaque référence est évaluée selon ses composants, leur nocivité ou leur innocuité sur la santé. Les habitués de **QuelCosmetic** y retrouveront les fonctions de leur appli, et tous les consommateurs, l'ensemble des informations nécessaires à l'achat de produits plus sains (à terme, l'analyse portera aussi sur leur impact environnemental).

Ainsi, dès que l'on clique sur un article, **QuelProduit** propose des alternatives plus correctes.

Pour éviter les aliments trop gras, trop sucrés, trop salés ou chargés en additifs, repérer les produits ménagers contenant des substances dangereuses ou très allergisantes et utiliser des cosmétiques dépourvus de perturbateurs endocriniens et d'allergènes majeurs, il suffit désormais de télécharger notre application gratuite !

Vous pouvez télécharger QuelProduit, gratuitement, sur les sites d'achat d'Apple (Apple store) et Android (Google Play Store).

NOUVEAU. Notre application vient d'intégrer une note environnementale, le PLANET SCORE, pour vous donner une possibilité de choix élargie.

Dispensé du timbrage Auvergne PIC 63

Arverne Consommation

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

UFC-QUE CHOISIR 63

21 RUE JEAN RICHEPIN - 63000 CLERMONT-FD



SPÉCIAL CONSTRUCTION

La 16^{ème} édition du SPECIAL CONSTRUCTION de l'UFC QUE CHOISIR 63 est disponible. Cette dernière édition rédigée par Jean Paul DEVAUX, responsable du pôle juridique de l'UFC Que Choisir de Clermont-Fd, intègre de nouvelles informations sur les points clés de la construction. Du plan de financement, le choix de votre terrain, l'étude géotechnique (étude de sol), la recherche d'un constructeur, le permis de construire, les règles d'urbanisme, les experts, le bornage, les différentes assurances et garanties, les différents types de contrats de construction, la réglementation thermique, la réglementation acoustique, la réglementation parasismique, les différents matériaux de construction avec leur impact écologique, les isolants avec leurs caractéristiques dont les



isolants biosourcés, le coefficient de conductibilité thermique, le déphasage, l'inertie, le confort d'été, les normes électriques, le suivi des travaux, jusqu'à la réception avec ou sans réserve. Le guide insiste sur les points clés de la construction : les fondations, la maçonnerie, le traitement contre l'humidité, le drainage, le chaînage, la charpente, la couverture, les vitrages isolants, les réseaux enterrés... Les pompes à chaleur (PAC), le ballon thermodynamique, les poêles à biomasse, le photovoltaïque, les cheminées d'agrément, les inserts avec une alternative écologique, le puit canadien.

**Le Spécial Construction publié par
l'UFC QUE CHOISIR 63
Prix 26 € (+7 € 50 de frais d'expédition)**